



Construction d'un bâtiment neuf de radiologie en imagerie par résonance magnétique (I.R.M) Hôpital de la Femme, de la Mère et de l'enfant (H.F.M.E)

MAITRE D'OUVRAGE



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES
**Direction des constructions, de la sécurité et
du patrimoine**
Le Cluzeau
21 avenue Dominique LARREY
87042 LIMOGES

A.M.O



AMP-LI
93 Route de Burgaud
31330 SAINT CEZERT
Tél. 06 12 41 24 14
fabienne.lafon@amp-pl.fr

ARCHITECTE



Nathalie FAYAT Architecture
26 avenue Maréchal Foch
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél : 05 55 17 09 83
nfayat@orange.fr

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES



GROUPE CETAB
61 rue du Professeur Lannelongue - BP 80033
33041 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 19 12 00
cetab.bx@cetab.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION



ARQUANTES ECONOMIE
Parc Ester Technopole - Immeuble Boréal - 24 rue Atlantis
87000 LIMOGES
Tél : 09 81 45 07 09
contact@arquantes.com

OPC



ARQUANTES COORDINATION
Parc Ester Technopole - Immeuble Boréal - 24 rue Atlantis
87000 LIMOGES
Tél : 09 81 45 07 09
contact@arquantes.com

BUREAU DE CONTROLE



SOCOTEC
Technopole Ester - 5 rue Columbia
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 42 63 50

SPS



VERITAS
Technopole Ester - 21 rue Columbia
87000 LIMOGES
Tél : 09 69 39 10 09

C.C.T.P.

PHASE : DCE	Date : JUILLET 2026			Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H
Date	Indice	Modifications					



Construction d'un bâtiment neuf de radiologie en imagerie par résonance magnétique (I.R.M) Hôpital de la Femme, de la Mère et de l'enfant (H.F.M.E)

LISTE DES LOTS :

- Lot N°00 GENERALITES COMMUNES A TOUS LES LOTS
- Lot N°01 TERRASSEMENTS - VRD
- Lot N°02 FONDATIONS - GROS OEUVRE - INSTALLATION DE CHANTIER
- Lot N°03 ETANCHEITE
- Lot N°04 CHARPENTES - COUVERTURES - BARDAGES
- Lot N°05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- Lot N°06 SERRURERIE
- Lot N°07 CLOISONS - PLATRERIE - DOUBLAGES
- Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALETIQUES
- Lot N°09 FAUX-PLAFONDS
- Lot N°10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - REVETEMENTS MURAUX
- Lot N°11 PEINTURES - NETTOYAGES
- Lot N°12 ELECTRICITE - CFo-CFa - SSI
- Lot N°13 ASCENSEUR
- Lot N°14 CVC - PLOMBERIE
- Lot N°15 FLUIDES MEDICAUX

C.C.T.P.

PHASE : DCE	Date : JUILLET 2026			Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H
Date	Indice	Modifications					



Construction d'un bâtiment neuf de radiologie en imagerie par résonance magnétique (I.R.M) Hôpital de la Femme, de la Mère et de l'enfant (H.F.M.E)

MAITRE D'OUVRAGE



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES
**Direction des constructions, de la sécurité et
du patrimoine**
Le Cluzeau
21 avenue Dominique LARREY
87042 LIMOGES

A.M.O



AMP-LI
93 Route de Burgaud
31330 SAINT CEZERT
Tél. 06 12 41 24 14
fabienne.lafon@amp-pl.fr

ARCHITECTE



Nathalie FAYAT Architecture
26 avenue Maréchal Foch
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél : 05 55 17 09 83
nfayat@orange.fr

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES



GROUPE CETAB
61 rue du Professeur Lannelongue - BP 80033
33041 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 19 12 00
cetab.bx@cetab.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION



ARQUANTES ECONOMIE
Parc Ester Technopole - Immeuble Boréal - 24 rue Atlantis
87000 LIMOGES
Tél : 09 81 45 07 09
contact@arquantes.com

OPC



ARQUANTES COORDINATION
Parc Ester Technopole - Immeuble Boréal - 24 rue Atlantis
87000 LIMOGES
Tél : 09 81 45 07 09
contact@arquantes.com

BUREAU DE CONTROLE



SOCOTEC
Technopole Ester - 5 rue Columbia
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 42 63 50

SPS



VERITAS
Technopole Ester - 21 rue Columbia
87000 LIMOGES
Tél : 09 69 39 10 09

C.C.T.P.

Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS

PHASE : DCE	Date : JUILLET 2026			Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H
Date	Indice	Modifications					

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALÉTIQUES**Sommaire**

08-1 PRESCRIPTIONS GENERALES	4
08-1-1 ETENDUE DES TRAVAUX	4
08-1-2 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS	4
08-1-3 ETUDES TECHNIQUES - PLANS D'EXECUTION	4
08-1-3-1 A la charge de la Maîtrise d'Oeuvre	4
08-1-4 PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT	4
08-1-5 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	5
08-1-5-1 En général	5
08-1-6 RECOUPEMENT DES VANTAUX DE PORTES EN PARTIE BASSE	5
08-1-7 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA VITRERIE	5
08-1-7-1 Règles générales de mise en oeuvre	5
08-1-7-2 Obligation de l'entrepreneur	6
08-1-7-3 Prescriptions diverses	6
08-1-7-4 Mise en oeuvre des vitrages	6
08-1-8 PAREMENTS STRATIFIÉS, LAMIFIÉS, ETC...	6
08-1-9 PROTECTION DES BOIS	6
08-1-9-1 Couche d'impression	6
08-1-9-2 Protection insecticide et fongicide	6
08-1-10 ACCESSOIRES DE MANOEUVRE - CLES, ETC...	7
08-1-10-1 Combinaisons de serrures	7
08-1-10-2 Accessoires de manoeuvre	7
08-1-11 POSE ET FIXATIONS	7
08-1-12 TENUE AU FEU	7
08-1-13 PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES	7
08-1-13-1 Nettoyage de mise en service	7
08-1-13-2 Protection des ouvrages finis	8
08-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
08-2-1 CONTRAINTE PHASAGE	8
08-2-2 TRAVAUX EN SITE OCCUPE / CONFINEMENTS	9
08-2-3 COMPATIBILITE MAGNETIQUE ET PERIMETRE 5 GAUSS	9
08-2-4 TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS	9
08-2-4-1 Révision des blocs-portes existants conservés	9
08-2-5 BLOCS PORTES	10
08-2-5-1 Blocs-portes à âme pleine - Classiques	10
08-2-5-1-1 Blocs-portes escamotables à un vantail	10
08-2-5-2 Blocs-portes à âme pleine - Avec degré coupe-feu	10
08-2-5-2-1 Blocs-portes à un vantail - EI'30	10
08-2-5-2-1-1 Sur locaux nobles	10
08-2-5-2-1-2 Sur sanitaires, vestiaires et cabines de déshabillage	11
08-2-5-2-1-3 Sur local de douche	11
08-2-5-2-1-4 Sur locaux techniques	12
08-2-5-2-1-5 Sur cages d'escaliers	12
08-2-5-2-2 Blocs-portes vitrés à un vantail - EI'30	13
08-2-5-2-2-1 Sur locaux nobles	13
08-2-5-3 Blocs-portes asservis type D.A.S. - Double action - Avec degré coupe-feu	13
08-2-5-3-1 Blocs-portes à deux vantaux tiercés - EI'60	13
08-2-5-4 Barre de tirage	14
08-2-5-5 Plus-value pour contrôle d'accès	14
08-2-5-5-1 Intégration des équipements de contrôle d'accès dans les menuiseries	14
08-2-5-6 Cylindres / Organigramme	14
08-2-6 FACADE GAINES TECHNIQUES	15

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

Sommaire

08-2-6-1	Façades à un vantail - EI'30	15
08-2-7	PORTES AUTOMATIQUES	15
08-2-8	ENCADREMENTS DE BAIES LIBRES	16
08-2-8-1	En métal	16
08-2-9	CHASSIS VITRES	17
08-2-9-1	Révision de châssis vitrés	17
08-2-9-2	Châssis vitrés fixes	17
08-2-10	PLINTHES	17
08-2-10-1	Plinthes crémaillères en bois	17
08-2-11	PROTECTIONS MURALES ET PORTES	17
08-2-11-1	Protection des portes	17
08-2-11-1-1	Plaques de protection de portes	17
08-2-11-1-2	Huisseries thermoformées	18
08-2-11-2	Cornière d'angle	18
08-2-11-2-1	Protection des angles droits ou variables	18
08-2-12	MAINS COURANTES	18
08-2-12-1	En PVC	18
08-2-13	AMENAGEMENTS - MOBILIERS	19
08-2-13-1	Généralités	19
08-2-13-2	Banque d'accueil	19
08-2-13-3	Tablettes	20
08-2-13-3-1	Tablettes sur châssis intérieur	20
08-2-13-4	Cuisines/Kitchenettes aménagées	20
08-2-13-5	Meubles éviers	21
08-2-13-6	Plans de travail	21
08-2-13-7	Claustras bois	21
08-2-14	HABILLAGES DIVERS	22
08-2-14-1	Habillage des joints de dilatation	22
08-2-15	SIGNALIQUE	22
08-2-15-1	Plaque de signalisation de service	22
08-2-15-2	Plaque directionnelles	22
08-2-15-3	Plaque d'identification des locaux	22
08-2-16	DIVERS	22
08-2-16-1	Echafaudage/Protection/Santé/Nettoyage	22

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALÉTIQUES08-1 **PRESCRIPTIONS GENERALES**08-1-1 **ETENDUE DES TRAVAUX**

> Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Blocs portes
- Façades gaines techniques
- Façades et aménagements de placards
- Mobilier
- Signalétique
- Etc.

08-1-2 **DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS**

> Les travaux du présent lot seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres :

- Documents Techniques Unifiés (Se reporter aux prescriptions concernant le chapitre DTU-NF aux "Clauses communes") ;
- Les règles professionnelles, cahiers des charges, prescriptions techniques ou recommandations acceptées par l'AFAC et figurant sur la liste ;
- Tous autres documents rendus obligatoires par les assureurs pour la prise en garantie décennale des ouvrages ;
- Toutes les normes NF concernant les ouvrages du présent marché, qu'elles soient homologuées ou seulement expérimentales ;
- Les règles Eurocodes ;
- Pour les matériaux et procédés n'entrant dans aucun des cas énumérés ci-dessus, la procédure d'appréciation technique d'expérimentation dite procédure ATEX pourra être imposée par le maître d'ouvrage ;
- Code de la construction et de l'habitation ;
- Règlement national d'urbanisme (RNU) ;
- Règles Véritas - Sécurité - Socotec ;
- Réglementation sécurité incendie ;
- Réglementations thermiques ;
- Réglementation acoustique ;
- Textes relatifs à l'hygiène et la sécurité sur les chantiers ;
- Règlement sanitaire départemental et / ou national ;
- Textes légaux relatifs à la protection et à la sauvegarde de l'environnement ;
- Textes concernant la limitation des bruits de chantier ;
- Législation sur les conditions de travail et l'emploi de la main d'oeuvre ;
- Règlements municipaux et / ou de police relatifs à la signalisation et à la sécurité de la circulation aux abords du chantier ;
- Code du travail ;
- Et tous autres textes réglementaires et lois ayant trait à la construction, à l'urbanisme, à la sécurité, etc.

08-1-3 **ETUDES TECHNIQUES - PLANS D'EXECUTION**08-1-3-1 **A la charge de la Maîtrise d'Oeuvre**

> Selon stipulations du CCAP, les études techniques et les plans d'exécution seront à la charge de la Maîtrise d'Oeuvre :

- Établissement de toutes les études et notes de calcul sur la base de la réglementation et des normes applicables
- Établissement de tous les plans d'exécution nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages

> L'entrepreneur aura toujours à sa charge l'établissement des plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier

> Les plans et détails de mise en œuvre et de montage sur chantier devront faire apparaître tous les détails et points particuliers de l'exécution que l'Architecte/Maître d'Oeuvre jugera utile à la bonne marche du chantier

> L'entrepreneur du présent lot aura à effectuer le collationnement et la synthèse des plans de réservation

> Ces pièces seront à remettre au maître d'œuvre en version dématérialisée (DWG, PDF, etc.)

08-1-4 **PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOT**

> Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement :

- La fabrication en usine ou en atelier ;
- Le transport à pied d'œuvre ;
- Le coltinage et le montage ou la descente, s'il y a lieu ;
- La pose ;
- La fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, pisto-scellements, et toutes fournitures et accessoires nécessaires ;

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

- L'exécution de tous les joints nécessaires quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue pour les ouvrages extérieurs ;
- La protection des ouvrages finis jusqu'à la réception ;
- L'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception ;
- Les échafaudages nécessaires, le cas échéant,
- La fourniture et la pose de plinthes ;
- La fourniture et la pose des couvre-joints de dilatation ;
- La fourniture et la pose des arrêts ou butoirs de portes ;

Et toutes autres prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.

> Les travaux de vitrage comprendront implicitement :

- La fourniture des volumes, compte tenu des pertes pour chutes et déchets dont les prix tiennent compte, ainsi que tous risques de casse inhérents à la pose ;
- La pose en feuillures et la fixation sur ouvrages de toute nature ;
- Le dépoussiérage des feuillures au préalable ;
- La dépose des parcloles et la repose après pose des verres, le cas échéant ;
- Le calage des volumes, compris fourniture des cales ;
- Le masticage et le contre-masticage en mastic à l'huile de lin ou au mastic oléoplastique ou autres systèmes de mise en oeuvre ;
- Toutes les coupes droites, biaises et courbes ;
- Toutes petites fournitures telles que pointes, cales, etc. ;
- Le nettoyage des vitrages aux 2 faces après pose.

08-1-5

NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX

08-1-5-1

En général

- > Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent lot devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.
- > Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.
- > Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF ou EN ou ISO, devront selon le cas :
 - Faire l'objet d'un « Avis technique » ou d'un « Agrément technique européen » ;
 - Être admis à la marque « NF » ;
 - Être titulaire d'une « certification » ou d'un « label ».

> Pour les matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus :

- La procédure d'obtention de l'« Avis technique » devra être lancée par l'entrepreneur ;
- Dans le cas où cette procédure d'obtention de l'« Avis technique » exigerait un délai trop long, l'entrepreneur pourra faire appel à une autre procédure dite « procédure ATex » - Appréciation technique d'expérimentation, qui aboutit dans un délai de l'ordre de 2 mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB.

> À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs et au Bureau de contrôle le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant toutes justifications apportant les preuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.

> En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.

> Les produits « tout prêts » du commerce devront être livrés sur chantier dans leur emballage d'origine. Cet emballage comportera tous les renseignements voulus.

08-1-6

RECOUPEMENT DES VANTAUX DE PORTES EN PARTIE BASSE

> L'entrepreneur du présent lot doit tous les recoupements en partie basse de portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu.

> Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

08-1-7

PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA VITRERIE

08-1-7-1

Règles générales de mise en oeuvre

- > Il est rappelé ici les règles générales de mise en oeuvre à respecter par l'entrepreneur, dans le cadre des conditions et prescriptions des documents techniques contractuels visés ci-avant.
- > Il est rappelé ici l'obligation de calage des vitrages. Les calages d'assise, périphériques et latéraux devront répondre aux spécifications des documents techniques.
- > Les jeux, tant périphériques que latéraux, devront être conformes aux prescriptions des documents techniques.
- > Les fixations doivent assurer le maintien du vitrage dans la feuillure, indépendamment des garnitures d'étanchéité.

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

> L'étanchéité des vitrages devra être parfaite. À cet effet, en fonction du système d'étanchéité préconisé, la mise en oeuvre desdits matériaux sera exécutée conformément aux spécifications des documents techniques.

> Les dispositions complémentaires particulières à certains types de vitrages tels que vitrages isolants thermiques et vitrages feuilletés seront celles définies aux articles correspondants des documents techniques.

08-1-7-2

Obligation de l'entrepreneur

> L'entrepreneur est contractuellement réputé avoir, avant la remise de son offre, contrôlé la conformité aux documents techniques contractuels visés ci-avant, des ouvrages prescrits ci-après au présent CCTP, en ce qui concerne :

- Les épaisseurs des vitrages en fonction de leurs dimensions, de l'exposition des façades, du site et des autres critères à prendre en compte ;
- Les modes de mises en oeuvre, en fonction de la nature et du type de menuiserie, du type et de la nature du vitrage, des performances à obtenir, etc.

> Dans le cas où apparaîtrait un manque de conformité, il incombera à l'entrepreneur de le rectifier, étant bien spécifié que le montant de son offre devra correspondre à des ouvrages totalement conformes aux prescriptions des documents techniques contractuels applicables au présent lot, visés ci-avant.

08-1-7-3

Prescriptions diverses

> L'entrepreneur du présent lot restera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception. Une dérogation à cette prescription pourra toutefois être apportée après accord du maître d'oeuvre pour porter au compte prorata les frais de remplacement des vitrages brisés, dont le responsable n'aura pu être déterminé.

> En fin de travaux, l'entrepreneur du présent lot devra nettoyer parfaitement tous ses vitrages aux deux faces.

08-1-7-4

Mise en oeuvre des vitrages

> La mise en oeuvre des vitrages et des parclozes devra être effectuée dans les conditions définies par les documents techniques suivants :

- DTU 39 vitrerie - miroiterie ;
- Norme NF P 23-305.

08-1-8

PAREMENTS STRATIFIÉS, LAMIFIÉS, ETC...

> Les ouvrages en stratifié, lamifié, placages, etc. devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite.

> Les coupes, ajustages, joints, etc. devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

> Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

> Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimales soient-elles.

> Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc.

> Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

08-1-9

PROTECTION DES BOIS

08-1-9-1

Couche d'impression

> Le CCTP précise ci-après si une couche d'impression, une première couche de vernis ou une couche d'imprégnation, selon le cas, est à appliquer sur les menuiseries par le présent lot, ou si le présent lot n'a aucune couche à sa charge.

> Dans le cas où le présent lot doit appliquer une couche préparatoire en atelier sur les menuiseries, le produit employé devra être compatible avec les couches de finition qui seront réalisées par l'entrepreneur de peinture.

> L'entrepreneur du présent lot aura à prendre contact en temps voulu à ce sujet avec l'entrepreneur de peinture.

> Dans le cas où aucune couche préparatoire n'est à appliquer sur les menuiseries en atelier par le présent lot, celui-ci devra néanmoins appliquer une couche de protection sur toutes les parties d'ouvrages non accessibles après coup.

> Toutes les pièces de ferrage et articles de quincaillerie, sauf ceux en métal traité ou métal non oxydable, devront être livrés par le présent lot, munis d'une couche primaire de protection contre la corrosion.

08-1-9-2

Protection insecticide et fongicide

> La protection insecticide et fongicide n'est pas obligatoire dans tous les cas.

> L'entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté, dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécifications du DTU et normes :

- DTU 36.1 - Article 3.1 ;
- Norme NF P 23-305 - Annexe 2.

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

08-1-10

ACCESSOIRES DE MANOEUVRE - CLES, ETC...

08-1-10-1

Combinaisons de serrures

- > C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures.
- > Dans ce but, cet entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage.
- > Prévoir organigramme provisoire de chantier.
- > L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge de coordonner avec les entrepreneurs des autres lots concernées les commandes des serrures et cylindres devant entrer dans la combinaison de serrures.

08-1-10-2

Accessoires de manœuvre

- > L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :
 - Les clés pour les serrures ;
 - Les clés à carré pour les batteuses et autres ;
 - Etc.
- > Les cylindres seront de type européens de sécurité protégés non reproductibles
- > Nombre de clés à fournir pour toutes les serrures : il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clés.
- > L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux.

08-1-11

POSE ET FIXATIONS

- > Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.
- > Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU36.1, articles 5.811, 5.822, 5.823, 5.824, 5.84 et 5.85 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.
- > Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.
- > Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :
 - Dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros oeuvre ;
 - Dans le cas de parements de gros oeuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
 - Le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état ;
 - En aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.
- > La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1, articles 5.86 et 5.882.
- > En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'oeuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

08-1-12

TENUE AU FEU

- > Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.
- > Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.
- > La mise en oeuvre des portes et blocs-portes coupe-feu et/ou pare-flammes de degré 1/4 et 1/2 heure, devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.
- > La mise en oeuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant.
- > En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux " commentaires " de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur. Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

08-1-13

PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES

08-1-13-1

Nettoyage de mise en service

- > Les nettoyages de mise en service pour la réception des ouvrages du présent lot seront aux frais du présent lot.
- > Pour la réception, l'entrepreneur aura à effectuer :
 - Le nettoyage aux 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires ;

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

- Le nettoyage et lavage parfait aux 2 faces des vitrages de toutes ses menuiseries ;
- L'enlèvement de tous les déchets en provenance de ces nettoyages.
- > Ces nettoyages devront faire disparaître toutes les traces, projections et taches de plâtre, de mortier, de peinture, etc., tous les résidus des films de protection, etc.

08-1-13-2

Protection des ouvrages finis

- > Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.
- > Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace.
- > Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.
- > Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

08-2

DESCRIPTION DES OUVRAGES

- > Le respect des normes et DTU en vigueur pour la réalisation des ouvrages, et tous les autres frais et prestations, même non énumérés ci-dessous, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.
- > La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. de leurs ouvrages en fin de travaux et après réception, la remise de toutes les instructions et modes d'emploi écrits, concernant le fonctionnement et l'entretien des équipements.
- > Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux, tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., la fixation par tous moyens de leurs ouvrages.
- > L'entreprise devra la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur marché, l'établissement des plans d'exécution, de réservation et des plans de chantier.
- > Un cadre quantitatif relatif au descriptif du lot ci-après est annexé à la consultation. Celui-ci permet d'apporter un support, une aide à l'établissement du prix global et forfaitaire sur lequel l'entreprise s'engagera. Il appartient donc à celle-ci de vérifier, de valider ou de corriger tous les éléments portés à titre indicatif dans ce bordereau.
- > Les entreprises intervenant sur le chantier devront obligatoirement :
 - **Le nettoyage quotidien des voiries publiques et privées empruntées pour les besoins du chantier**
 - **Le nettoyage de leurs ouvrages et des zones impactées par les travaux**
 - **La protection de leurs ouvrages**
 - **L'enlèvement de leurs gravats, emballages, protections, chutes diverses, etc.**
 - **Le nettoyage général à la fin de leurs interventions**
- > Dans le cas où les conditions de propreté du chantier ne garantissent plus un travail de qualité des différents corps d'état et la sécurité des travailleurs, la Maîtrise d'Ouvrage se réserve le droit de demander à l'entreprise de GROS-OEUVRE de réaliser ou de faire réaliser un ménage complet au frais des entreprises présentes sur site et/ou des entreprises n'intervenant plus sur le chantier mais dont les déchets sont clairement identifiés.
- > Les produits, matériaux, revêtements, équipements et composants mis en œuvre à l'intérieur des locaux devront respecter les exigences applicables en matière de qualité de l'air intérieur et de prévention des risques sanitaires en environnement hospitalier.
- > Sauf impossibilité technique dûment justifiée, les produits utilisés devront présenter un classement A+ en émission de polluants volatils conformément à la réglementation en vigueur relative à l'étiquetage des émissions de polluants des produits de construction et de décoration.
- > Les produits mis en œuvre devront être exempts de substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) et ne devront pas contenir de formaldéhyde ajouté, sauf dispositions réglementaires ou techniques particulières justifiées.
- > Les entreprises devront fournir, avant mise en œuvre, les fiches techniques, fiches de données de sécurité, déclarations environnementales et justificatifs fabricants permettant de vérifier la conformité des produits proposés.
- > Dans le cadre du site hospitalier occupé, les entreprises devront également respecter les prescriptions d'hygiène définies par l'établissement, notamment celles transmises par le référent hygiéniste / l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH). Les méthodes d'intervention, produits utilisés, protections mises en œuvre et opérations de nettoyage devront être compatibles avec les protocoles internes de l'établissement.
- > Toute intervention devra être organisée de manière à limiter les émissions de poussières, de polluants et de nuisances susceptibles d'affecter les zones en exploitation.

08-2-1

CONTRAINTE PHASAGE

- > L'entreprise devra obligatoirement prendre en compte la contrainte des travaux à réaliser en plusieurs phases suivant plans de phasage fourni à l'appel d'offre et réalisé par le pilote OPC de l'opération (ARQUANTES COORDINATION - Parc d'Ester Technopole - Bâtiment Boréal - 24, Rue Atlantis - 87069 LIMOGES CEDEX - 09 81 45 07 09 - contact@arquantes.com)

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

> Tous les balisages, les protections provisoires des ouvrages neufs et existants, etc. seront à la charge de la présente entreprise pour les travaux qui lui incombent et seront réalisés par tous moyens appropriés, dans les cas nécessaires suivant conditions de chantier rencontrées.

> Elle devra également prendre en compte l'ensemble des remarques émises par le coordonnateur SPS à ce sujet.

> Afin de réduire au maximum la gêne causée aux occupants, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour leur permettre d'avoir une grande capacité d'adaptation pour répondre aux différents cas et conditions particulières rencontrés.

08-2-2

TRAVAUX EN SITE OCCUPE / CONFINEMENTS

> L'ensemble des dispositions nécessaires au confinement des zones d'intervention sera à la charge de la présente entreprise pour les travaux qui lui incombent. Ces dispositions comprendront notamment la mise en place de cloisons provisoires étanches à l'air et à la poussière, de dispositifs de fermeture adaptés, ainsi que tous systèmes permettant d'assurer un isolement efficace des zones de chantier vis-à-vis des locaux en exploitation.

> Une attention particulière sera portée à la parfaite étanchéité des confinements, notamment au droit des jonctions, passages de réseaux et accès chantier. Les circulations de personnel et de matériaux devront être organisées de manière à éviter toute propagation de poussières ou de polluants vers les zones occupées. Si nécessaire, des dispositifs complémentaires tels que des sas d'accès, des tapis de propreté ou des systèmes de dépression pourront être exigés.

> Compte tenu de la nature des locaux (établissement hospitalier mère-enfant en site occupé), l'entreprise devra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour limiter strictement la production et la dispersion des poussières. Cela inclut notamment l'utilisation d'outillages adaptés avec aspiration à la source, l'humidification éventuelle des supports, ainsi que des nettoyages réguliers et soignés des zones d'intervention et de leurs abords immédiats.

> Les ouvrages existants conservés devront être protégés avec le plus grand soin contre les chocs, salissures, projections ou dégradations de toute nature. Les protections mises en place devront être maintenues en parfait état pendant toute la durée des travaux et remplacées si nécessaire.

> L'entreprise devra également prendre toutes dispositions pour limiter les nuisances sonores, en adaptant ses modes opératoires, en privilégiant les matériels les moins bruyants et en respectant les plages horaires imposées par la maîtrise d'ouvrage ou l'exploitant de l'établissement.

> Les modalités d'intervention devront être compatibles avec le maintien en fonctionnement du site. À ce titre, l'entreprise devra faire preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de répondre aux contraintes spécifiques du chantier en milieu occupé, notamment en milieu hospitalier sensible. Elle devra se conformer strictement aux consignes d'hygiène, de sécurité et d'organisation définies par la maîtrise d'ouvrage, le coordonnateur SPS et l'établissement.

> Enfin, toutes les dispositions décrites ci-dessus ne sont pas limitatives : l'entreprise devra mettre en œuvre, à ses frais, tous les moyens complémentaires nécessaires pour garantir la sécurité des usagers, du personnel et du chantier, ainsi que la continuité d'exploitation des locaux.

08-2-3

COMPATIBILITE MAGNETIQUE ET PERIMETRE 5 GAUSS

> Les dispositions relatives à l'amagnétisme s'appliquent à l'ensemble des locaux et ouvrages situés dans le périmètre du champ magnétique 5 Gauss de l'installation IRM, y compris en dehors de la salle d'examen.

> La cartographie du périmètre 5 Gauss sera établie et fournie par le titulaire du lot IRM / le constructeur de l'équipement IRM. Cette cartographie constituera le document de référence permettant d'identifier les zones soumises aux contraintes magnétiques et les prescriptions associées.

> Les entreprises devront impérativement prendre connaissance de cette cartographie avant toute intervention dans les zones concernées et vérifier la compatibilité magnétique des matériaux, produits, équipements et accessoires mis en œuvre.

> L'entrepreneur du présent lot devra porter une attention particulière aux composants métalliques, fixations, accessoires, traitements de surface et équipements incorporés susceptibles de présenter des propriétés ferromagnétiques.

> Tout matériau ou équipement situé dans le périmètre 5 Gauss devra être compatible avec les contraintes de l'installation IRM et, lorsque nécessaire, faire l'objet d'une validation par le constructeur de l'équipement IRM ou le titulaire du lot IRM.

> L'entreprise devra fournir, avant mise en œuvre, les justificatifs nécessaires (fiches techniques, certificats, procès-verbaux ou attestations fabricant) permettant de vérifier la compatibilité des produits proposés.

> Aucune modification de produit ou substitution de référence ne pourra être réalisée sans validation préalable lorsque celle-ci concerne une zone soumise aux contraintes magnétiques.

08-2-4

TRAVAUX SUR OUVRAGES EXISTANTS

08-2-4-1

Révision des blocs-portes existants conservés

> Révision comprenant dégondage et mise en jeu

> Nettoyage et dégraissage aux deux faces

> Vérification de la fixation des fiches ou paumelles, et refixation si nécessaire, huilage ou graphitage.

> Vérification du fonctionnement de la serrure et huilage, ainsi que des verrous pour les portes à 2 vantaux

> Réajustement de la hauteur des portes suivant nouvelle altimétrie des sols après travaux et suivant nouveau système de ventilation des locaux (Détalonnage/Rabotage)

> Regondage compris réajustements, remises en jeu, etc.

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

- > Remplacement à l'identique de tout élément défectueux
- > Remplacement des garnitures existantes par garniture sur rosettes seront avec ressorts soutien de béquille réversibles sans démontage, fixations invisible, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
- > Fourniture et mise en oeuvre de butées de portes
- > Mise en place de barres de seuils à fixations invisibles compris déposes des existantes le cas échéant avec reprise des support avant pose des neuves
- > Décor des garnitures et béquillage : Au choix de l'Architecte dito neuf
- > Compris toutes déposes et reposes nécessaires, toutes sujétions de réalisation et toutes sujétions de remise en état suivant conditions rencontrées

Localisation :

> Pour révision des portes sur accès aux locaux consultation IRM, colloque, archives, pharmacie, déshabillage, sanitaires, gaines techniques, circulations, en contact avec les travaux au RdC du bâtiment existant

08-2-5

BLOCS PORTES

08-2-5-1

Blocs-portes à âme pleine - Classiques

08-2-5-1-1

Blocs-portes escamotables à un vantail

- > Fourniture et pose de blocs portes à galandage à un vantail des Ets ECLISSE ou techniquement équivalent, comprenant :
 - Châssis métallique pour porte simple, kit complet pour cloison en plaques de plâtre type 98/48, compris habillage bois, couvre-joint, joints balais anti-poussière, etc.
 - Porte à âme pleine dans cadre sapin avec parements Isogyl
 - Finition : Prêt à peindre
 - Kit serrure complet avec garniture pour condamnation/décondamnation finition au choix de l'Architecte
 - Tous accessoires nécessaires tels que poignées de tirage déportées pour personne à mobilité réduite, etc.
 - Compris détalonnage des portes suivant indications du lot Ventilation
- > Dimension : Suivant plans
- > L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour l'ensemble des portes de distribution de type M-N RDC 08 sur le local prépa. au RdC de l'extension

08-2-5-2

Blocs-portes à âme pleine - Avec degré coupe-feu

08-2-5-2-1

Blocs-portes à un vantail - EI'30

08-2-5-2-1-1

Sur locaux nobles

- > Fourniture et pose de bloc-portes neufs classiques prépeints à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :
 - Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen, joints, etc.
 - Finition des parements (2 faces) : Prépeinte
 - Huisseries bois dur européen lamellé collé à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
 - Serrure bec de cane à condamnation/décondamnation avec voyant libre/occupé sur les cabines WC, les vestiaires individuels et les locaux de douches
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour avec cylindre pour montage sur organigramme à bouton moleté, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les vestiaires collectifs
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour sans verrouillage, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les sas de sanitaires
 - Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
 - Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
 - Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
 - Ferme-porte à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
 - Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
 - Degré coupe-feu : EI'30
- > Dimensions : Variables suivant plans
- > Rw + C : 30 dB minimum
- > Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour l'ensemble des portes de type MI-N RDC 05 d'accès aux locaux interprétation, IRM fictif et utilités au RdC de l'extension

> Pour l'ensemble des portes de type MI-N+1 01 et MI-N+1 03 d'accès aux locaux pharmacie, bureaux, office et secrétariat au R+1 de l'extension

08-2-5-2-1-2

Sur sanitaires, vestiaires et cabines de déshabillage

> Fourniture et pose de bloc-portes neufs prépeints à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :

- Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen, joints coupe-feu, etc.
- Finition des parements (2 faces) : Prépeinte
- Huisseries bois dur lamellé collé européen à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
- Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour avec cylindre pour montage sur organigramme à bouton moleté, finition nickelée ou laitonée compris gâche
- Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
- Ferme-porte de type DORMA série TS ou techniquement équivalent à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
- Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
- Béquillage sur rosace, l'ensemble en inox
- Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
- Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
- Degré coupe-feu : EI'30

> Dimensions : Variables suivant plans

> Rw + C : 30 dB minimum

> Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour l'ensemble des portes de type MI-N RDC 05 et MI-N RDC 06 d'accès aux sanitaires et cabines de déshabillage au RdC de l'extension

> Pour l'ensemble des portes de type MI-N+1 03 et MI-N+1 04 d'accès aux vestiaires et sanitaires au R+1 de l'extension

08-2-5-2-1-3

Sur local de douche

> Fourniture et pose de bloc-portes neufs stratifiés à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :

- Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen, joints coupe-feu, etc.
- Finition des parements (2 faces) : Stratifiée
- Huisseries métallique en inox à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
- Serrure bec de cane à condamnation/décondamnation avec voyant libre/occupé
- Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
- Ferme-porte de type DORMA série TS ou techniquement équivalent à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
- Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
- Béquillage sur rosace, l'ensemble en inox
- Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
- Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
- Degré coupe-feu : EI'30

> Dimensions : Variables suivant plans

> Rw + C : 30 dB minimum

> Compris protection de bas de porte aux deux faces compris chant pour protection à l'eau

> Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour l'ensemble des portes de type MI-N+1 05 d'accès aux douches au R+1 de l'extension

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

08-2-5-2-1-4

Sur locaux techniques

- > Fourniture et pose de bloc-portes neufs classiques prépeints à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :
 - Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen, joints, etc.
 - Finition des parements (2 faces) : Prépeinte
 - Huisseries bois dur européen lamellé collé à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
 - Serrure bec de cane à condamnation/décondamnation avec voyant libre/occupé sur les cabines WC, les vestiaires individuels et les locaux de douches
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour avec cylindre pour montage sur organigramme à bouton moleté, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les vestiaires collectifs
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour sans verrouillage, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les sas de sanitaires
 - Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
 - Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
 - Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
 - Ferme-porte à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
 - Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
 - Degré coupe-feu : EI'30
- > Dimensions : Variables suivant plans
- > Rw + C : 30 dB minimum
- > Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons
- > L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

- > **Pour l'ensemble des portes de type MI-N RDC 02 et MI-N RDC 03 d'accès au local technique IRM et aux locaux rangement au RdC de l'extension**
- > **Pour l'ensemble des portes de type MI-N+1 01 d'accès au local réserve au R+1 de l'extension**

08-2-5-2-1-5

Sur cages d'escaliers

- > Fourniture et pose de bloc-portes neufs classiques prépeints à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :
 - Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen, joints, etc.
 - Finition des parements (2 faces) : Prépeinte
 - Huisseries bois dur européen lamellé collé à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
 - Serrure bec de cane à condamnation/décondamnation avec voyant libre/occupé sur les cabines WC, les vestiaires individuels et les locaux de douches
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour avec cylindre pour montage sur organigramme à bouton moleté, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les vestiaires collectifs
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour sans verrouillage, finition nickelée ou laitonée compris gâche sur les sas de sanitaires
 - Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
 - Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
 - Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
 - Ferme-porte à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
 - Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
 - Degré coupe-feu : EI'30
- > Dimensions : Variables suivant plans
- > Rw + C : 30 dB minimum
- > Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons
- > L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

- > **Pour l'ensemble des portes de type MI-N RDC 03 et MI-N+1 01 d'accès à la cage d'escalier au RdC et R+1 de l'extension**

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES08-2-5-2-2 *Blocs-portes vitrés à un vantail - EI'30*08-2-5-2-2-1 *Sur locaux nobles*

- > Fourniture et pose de bloc-portes neufs vitrés prépeints à un vantail de degré coupe-feu EI'30 comprenant :
 - Porte à un vantail à âme pleine d'épaisseur appropriée avec montants, traverses hautes, basses, etc. en bois dur européen avec feuillures, parcloles, joints, etc.
 - Finition des parements (2 faces) : Prépeinte
 - Vitrage feuilleté acoustique compris pose du vitrage par mastic et parcloles adaptées, profils de finition au pourtour, etc.
 - Huisseries bois dur européen lamellé collé à feuillure à recouvrement des cloisons compris paumelles nécessaires
 - Serrure bec de cane renforcé à pêne dormant demi-tour avec cylindre pour montage sur organigramme à bouton moleté, finition nickelée ou laitonée
 - Garnitures sur plaques avec ressort soutien de béquille réversible sans démontage, fixations invisibles, butoir avec amortisseur en élastomère fixations invisibles, etc.
 - Décors, garnitures et butoirs : Au choix de l'Architecte
 - Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
 - Ferme-porte à bras plat avec réglage à l'ouverture et retardement à la fermeture. La taille sera fonction du type de chaque vantail à équiper.
 - Tous accessoires nécessaires tels que barre de tirage, joints anti-pince doigts, poignées réhaussées, etc.
 - Degré coupe-feu : EI'30
- > Dimensions : Variables suivant plans
- > Rw + C : 30 dB minimum
- > Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons
- > L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :**> Pour l'ensemble des portes d'accès aux bureaux d'accueil au RdC existant**08-2-5-3 **Blocs-portes asservis type D.A.S. - Double action - Avec degré coupe-feu**08-2-5-3-1 *Blocs-portes à deux vantaux tiercés - EI'60*

- > Fourniture et pose de bloc-portes D.A.S. neufs stratifiés de chez DEYA gamme BLOCDAS ou techniquement équivalent comprenant :
 - Huisseries en bois dur européen à feuillure à recouvrement des cloisons, en applique entre murs compris joints intumescents collés en usine
 - Porte à deux vantaux à âmes pleines de conception exclusive à parois métalliques avec revêtements en bois, d'épaisseur appropriée avec cadre en bois exotique, compris joints intumescents collés en usine sur vantaux, sur les chants verticaux, au plan de la fermeture, bourrelets caoutchouc formant anti pince-doigts, finition stratifiée de décor et coloris au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte
 - Oculus par vitrage feuilleté de degré coupe-feu EI30' compris pose du vitrage par mastic et parcloles adaptées, joints coupe-feu, etc.
 - Compris pivots linteaux AEM posés dans la traverse de l'huisserie ainsi que tous les accessoires, ventouses, crapaudines à poser au sol, pivots à freinage hydraulique thermo-constant, déclencheur, etc.
 - Compris quincaillerie et ferrements nécessaires
 - Compris butoirs de porte
 - Compris contrôle de position de sécurité, bandeau équipé, organe de commande, etc.
 - Connexion et raccordement au S.S.I. à la charge du lot électricité, fourniture et pose à la charge du présent lot
 - Baguettes, moulures, chambranles et profils divers assemblés à coupe d'onglet pour finition si nécessaire
 - Tous accessoires nécessaires
- > Tenue au feu : CF 1H - EI'60
- > Dimensions : Suivant plans
- > Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons
- > L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :**> Pour porte de recoupement entre Sénologie et circulation au RdC**

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

08-2-5-4

Barre de tirage

- > Fourniture et pose de barre de tirage sur vantaux de portes, aspect naturel brossé fixations et toutes sujétions suivant prescriptions du fabricant, normes et DTU en vigueur
- > Poignée droite diamètre 30 entraxe 300 mm

Localisation :

> A mettre en oeuvre sur les portes de type MI-N RDC 06, MI-N+1 04 et MI-N+1 05, au RdC et au R+1 de l'extension du bâtiment

08-2-5-5

Plus-value pour contrôle d'accès

08-2-5-5-1

Intégration des équipements de contrôle d'accès dans les menuiseries

- > L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour l'intégration et la pose des équipements de contrôle d'accès au sein de ses ouvrages, sur portes neuves et/ou existantes, conformément aux localisations indiquées aux plans et documents du marché.
- > Les équipements de contrôle d'accès (ventouses électromagnétiques, lecteurs de badges, platines d'interphonie, boutons de déverrouillage, alimentations spécifiques, organes de gestion, etc.) seront fournis par les lots techniques concernés. Le présent lot aura à sa charge l'ensemble des adaptations et travaux nécessaires à leur parfaite mise en œuvre.
- > Pour chaque porte concernée, la prestation comprendra notamment :
 - La pose des ventouses électromagnétiques de verrouillage fournies par les lots techniques
 - La fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble des accessoires de fixation, supports, équerres, renforts et adaptations nécessaires à la pose des ventouses
 - La fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble des câbles, fileries et cheminements associés entre les équipements installés et les attentes des lots techniques
 - Le raccordement des ventouses à l'alimentation électrique mise à disposition par le lot ÉLECTRICITE
 - L'intégration des dispositifs d'ouverture commandée par platine d'interphonie et/ou lecteur de badge, fournis par les lots techniques concernés
 - L'intégration des dispositifs de sortie par bouton de déverrouillage, fourni par les lots techniques concernés
 - La réalisation de tous percements, usinages, réservations, rebouchages, habillages, cache-fils et finitions nécessaires
 - La coordination avec le lot ÉLECTRICITE pour la récupération des câbles en attente et le raccordement des équipements
- > Pour les ouvrages sur existant, l'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des contraintes liées à l'état des lieux, à la nature des supports et aux conditions d'exploitation des locaux. Les prestations comprendront toutes les adaptations nécessaires des menuiseries, huisseries, impostes, cloisons, doublages ou ouvrages adjacents afin de permettre l'installation complète et fonctionnelle du système de contrôle d'accès, sans plus-value ultérieure.
- > Les interventions sur les portes et ouvrages existants devront être réalisées de manière à préserver l'ensemble de leurs performances et caractéristiques initiales. En particulier, les travaux ne devront entraîner aucune dégradation des performances acoustiques, coupe-feu, pare-flammes, de stabilité, d'étanchéité, de sécurité ou de tout autre classement ou certification applicable aux ouvrages concernés.
- > Lorsque les portes ou blocs-portes disposent de procès-verbaux, avis techniques, certifications ou classements spécifiques, l'entreprise devra mettre en œuvre des solutions compatibles avec ces exigences et réaliser, à sa charge, toutes adaptations, renforcements, accessoires, rebouchages et reconstitutions nécessaires afin de maintenir les performances initiales de l'ouvrage après intervention.
- > La prestation comprendra l'ensemble des fournitures et sujétions nécessaires à une parfaite exécution des travaux, notamment les démontages et remontages éventuels d'éléments existants, les protections des ouvrages conservés, les reprises de finition, les réglages, essais de fonctionnement et l'assistance aux opérations de mise en service réalisées avec les lots techniques.
- > Toute détérioration, désordre ou perte de performance résultant des travaux sera réputé inclus dans les obligations du présent lot et devra être remis en conformité par l'entreprise, à ses frais.
- > L'ensemble des ouvrages sera exécuté conformément aux prescriptions des fabricants, aux DTU, aux normes en vigueur ainsi qu'aux exigences du présent marché.

Localisation :

> Pour l'ensemble des portes identifiées sur les plans, à tous les niveaux

08-2-5-6

Cylindres / Organigramme

- > L'entreprise devra la pose de l'ensemble des cylindres européens de l'opération en coordination avec les lots MENUISERIES EXTERIEURES et SERRURERIE
- > Ces cylindres seront montés sur organigramme dont la fourniture et le montage sur organigramme est à la charge du Maître d'Ouvrage

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

> Compris fourniture, pose et enlèvement de cylindres provisoires pour la durée des travaux sur l'ensemble des portes et menuiseries concernées

Localisation :

> Pour l'ensemble des serrures sur les portes intérieures et extérieures concernées par le projet

08-2-6

FACADE GAINES TECHNIQUES

08-2-6-1

Façades à un vantail - EI'30

> Fourniture et pose de portes de gaines techniques, finition prépeinte comprenant :

- Une porte à un vantail en panneaux de particules prépeinte d'épaisseur appropriée avec cadre en bois européen
- Une huisserie bois ou métallique à recouvrement des cloisons ou en applique entre murs en maçonnerie compris paumelles
- Garniture et béquillage des Ets BRICARD ou équivalent, finition au choix de l'Architecte dans la gamme complète du fabricant
- Fermeture par batteuse à clé carré pour portes à un vantail compris garniture par rosette des Ets BRICARD ou équivalent, finition au choix de l'Architecte dans la gamme complète du fabricant

> Degré coupe-feu : CF 1/2H - EI'30

> Dimensions : Suivant plans

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour portes d'accès aux gaines techniques de type MI-N RDC 04 aux niveaux RdC de l'extension du bâtiment

08-2-7

PORTES AUTOMATIQUES

> Fourniture et pose de portes automatiques coulissantes avec commande sans contact, de type A1400 AIR RD du fabricant FAAC ou techniquement équivalent comprenant :

- Ensemble coulissant automatique à 1 vantail, à ouverture latérale, destiné au passage piéton en milieu hospitalier, permettant un passage libre compris entre 800 et 3000 mm (suivant plans), conforme à la norme EN 16005
- Automatisation type A1400 AIR RD intégré dans un caisson aluminium compact (hauteur env. 100 à 140 mm), comprenant rail de guidage, transmission par courroie dentée, moteur principal 36 V avec encodeur, moteur auxiliaire, carte électronique de commande et batteries de secours
- Ensemble autoportant assurant un fonctionnement intensif (100 %), silencieux et sans vibration, avec chariots à galets anti-dégondage et réglage tridimensionnel du vantail
- Capot aluminium démontable permettant un accès aisé pour maintenance, finition anodisée ou thermolaquée RAL au choix de l'architecte
- Vantail coulissant constitué de profils aluminium avec remplissage vitré feuilleté de sécurité, épaisseur maximale 65 mm, permettant un nettoyage fréquent et compatible avec les exigences d'hygiène hospitalière
- Dispositions spécifiques milieu hospitalier :
 - * Fonctionnement fluide adapté aux passages intensifs (patients, lits, brancards)
 - * Surfaces lisses et nettoyables
 - * Limitation des zones de rétention de poussières
- Respect des exigences de sécurité d'usage :
 - * Interstice anti-pincement conforme EN 16005
 - * Limitation des efforts d'ouverture/fermeture
 - * Détection d'obstacle avec inversion automatique
- Dispositifs de commande sans contact comprenant :
 - * Radar hyperfréquence en sortie
 - * Détecteur sans contact en entrée (type Magic Switch Chroma ou équivalent), adapté aux environnements à exigences sanitaires
- Dispositifs de sécurité conformes EN 16005 comprenant :
 - * Détecteurs de présence et de protection (cellules ou rideaux infrarouges autocontrôlés)
 - * Contrôle permanent des sécurités
 - * Test automatique périodique du système
- Système de commande avec programmeur intégré ou déporté permettant :
 - * Réglage des vitesses et temporisations
 - * Gestion des modes (automatique, ouverture partielle, nuit, sens unique)
 - * Consultation des informations de fonctionnement et maintenance
- Alimentation électrique 230 V monophasé - 50 Hz, puissance maximale 140 W, avec alimentation basse tension des organes de commande
- Batterie de secours intégrée assurant :
 - * Ouverture automatique ou maintien en position ouverte en cas de coupure de courant

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

- * Continuité de service en exploitation hospitalière
 - Asservissement au S.S.I. du bâtiment par contact sec :
 - * Commande prioritaire en cas d'alarme incendie
 - * Ouverture automatique pour évacuation des personnes et des patients
 - * Compatibilité avec les scénarios de sécurité de l'établissement
 - Dispositif de déclenchement manuel de secours à proximité immédiate de la porte
 - Vitrophanie réglementaire sur les vantaux (repérage visuel obligatoire)
 - Habillages, couvre-joints et profils de finition assurant une parfaite intégration architecturale, teinte RAL au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte
 - Raccordements électriques sur attentes du lot électricité, y compris liaison au SSI et aux dispositifs de commande, à la charge du présent lot
 - Fourniture, pose, réglage, essais, mise en service et formation du personnel utilisateur
 - Tous accessoires, sujétions de fixation, adaptations au support et prestations nécessaires au parfait fonctionnement
 - Caractéristiques principales :
 - * Type : porte coulissante automatique piétonne intérieure
 - * Automatisme : A1400 AIR RD - FAAC
 - * Nombre de vantaux : 1
 - * Largeur de passage : Suivant plans
 - * Poids maximal par vantail : jusqu'à 200 kg
 - * Fonctionnement : intensif (100 %)
 - * Alimentation : 230 V - 50 Hz
 - * Puissance : 140 W max
 - * Indice de protection : IP23
 - * Température de fonctionnement : -20°C à +55°C
 - * Dimensions : Suivant plans et relevés sur site avant fabrication
 - Conformité :
 - * EN 16005 (portes automatiques piétonnes)
 - * EN ISO 12100
 - * EN 60335-1
 - * EN 13849-1 (PL d - Cat. 3)
 - * Réglementation ERP et exigences hospitalières
 - L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires à une parfaite exécution, notamment :
 - * Adaptation aux contraintes hospitalières (flux, hygiène, continuité de service)
 - * Coordination avec les lots électricité et SSI
 - * Réalisation des essais et réglages en conditions réelles d'exploitation
 - * Remise des DOE, notices et fiches techniques
 - * Mise en place d'un plan de maintenance conforme aux préconisations du fabricant
- > Compris toutes sujétions suivant prescriptions du fabricant, normes et DTU en vigueur

Localisation :

> Pour les deux portes coulissantes de type MI-N RDC Alu 01 sur le SAS entre les 2 circulations au RdC de l'extension

08-2-8

ENCADREMENTS DE BAIES LIBRES

08-2-8-1

En métal

- > Réalisation d'encadrements métalliques de baies libres à recouvrement des cloisons ou murs suivant cas et conditions rencontrées sur la profondeur des tableaux
- > Fixations des encadrements par tous moyens suivant nature des cloisonnements
- > Compris tous accessoires de finition tels que baguettes, chambranles, etc.
- > Compris coupes d'onglet dans les angles, arrêtes cassées par chanfreins ou arrondis, ponçage, etc.
- > Compris tous les travaux complémentaires, ossatures, calages, etc.
- > Dans le cas de plusieurs éléments, raccordement pour assurer un parfait alignement
- > Montants et traverses métalliques de sections appropriées suivant plans et localisation
- > Finition : Prêt à peindre
- > Exécution suivant conditions rencontrées, normes et DTU en vigueur

Localisation :

> Pour habillage l'ensemble des baies libres dans les cloisonnements, aux niveaux RdC et R+1 de l'extension

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALÉTIQUES

08-2-9

CHASSIS VITRES

08-2-9-1

Révision de châssis vitrés

- > Révision complète des châssis vitrés existants conservés comprenant :
 - Réglages et regarnissages
 - Nettoyage et dégraissage aux deux faces
 - Vérification des fixations et assemblages avec toutes réparations nécessaires
 - Remplacement à l'identique de tout élément défectueux
 - Remplacement des vitrages existants le cas échéant
 - Remplacement de tous les joints existants
- > Compris toutes déposes et transports à l'atelier si nécessaire, toutes remises en place après coup avec fixations neuves aux emplacements existants et toutes sujétions nécessaires suivant conditions rencontrées, normes et DTU en vigueur

Localisation :**> Pour les châssis vitrés existants entre espace accueil et la circulation 12 au RdC de l'existant**

08-2-9-2

Châssis vitrés fixes

- > Fourniture et pose de châssis vitrés intérieurs fixes comprenant :
 - Montants, traverses haute, basse et intermédiaires à recouvrement des cloisons
 - Parcloles vissées en bois de même nature que le châssis
 - Fixation aux ouvrages de gros oeuvre, plâtrerie ou autres par pattes scellées ou vissées sur chevilles
 - Fourniture et pose du vitrage par joints EPDM et parcloles
- > Châssis fixe de caractéristiques :
 - Essence de bois : Bois dur exotique
 - Dimensions : Suivant plans
 - Épaisseur : Suivant plans
 - Nombre de carreaux : Suivant plans
 - Type de vitrage : Simple vitrage clair feuilleté
- > Finition : Prêt à peindre/lasurer
- > Indice d'affaiblissement acoustique $R_w + C$: Variable suivant locaux
- > Compris toutes sujétions d'habillage, de couvre-joint, d'encadrement des tableaux et sous linteaux en bois dur exotique compris chanfrein sur les arrêtes vives, etc.
- > L'ensemble réalisé suivant normes et DTU en vigueur

08-2-10

PLINTHES

08-2-10-1

Plinthes crémaillères en bois

- > Fourniture et pose de plinthes formant crémaillère contre mur en bois pour les cages d'escalier intérieures telles que définies ci-après :
 - Essence de bois : SAPIN DU NORD sans nœud
 - Finition : Prêt à peindre
 - Dimensions : Suivant plans
- > Angles rentrants et sortants soigneusement ajustés à coupe d'onglet
- > Fixation par colle appropriée a tous les supports rencontrés neufs et existants
- > Fixations complémentaires sur parois à raison de trois points par mètre linéaire au minimum, sur chevilles ou par pointes spéciales acier
- > Compris toutes sujétions de coupes, d'ajustements et de fixations
- > Compris toutes sujétions de mise en oeuvre suivant conditions rencontrées, calfeutrement avec les parois existantes, joints acryliques de finition, etc.

Localisation :**> Pour les plinthes de part et d'autre de la volée d'escalier d'accès au RdC et R+1 de l'extension**

08-2-11

PROTECTIONS MURALES ET PORTES

08-2-11-1

Protection des portes

08-2-11-1-1

Plaques de protection de portes

- > Fourniture et pose de plaques pare-chocs auto-adhésives de type DECOCHOC des Ets S.P.M. ou techniquement équivalent en PVC rigide avec surface légèrement grainée
- > Protection des chants de portes par pliage en U
- > Mode de pose : Par double encollage néoprène ou par adhésivage suivant prescription du fabricant, dans le respect des prescriptions des normes

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALÉTIQUES

- > Matériau : PVC antibactérien coloré dans la masse
- > Classement au feu : M1
- > Coloris : Imitation bois au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- > Dimension du panneau : Suivant plans et largeurs de portes
- > Hauteur du panneau : 1/2 porte
- > Épaisseur : 2.00 mm
- > Compris plaques de propreté rectangulaires au droit des poignées
- > Compris pliage pour habillage des chants et sous-faces de portes, toutes sujétions de découpe et de mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour protection des portes suivant indications des plans architecte de repérage des revêtements sols et muraux

08-2-11-1-2

Huisseries thermoformées

- > Fourniture et pose de protections d'huissieries thermoformées des Ets S.P.M. ou techniquement équivalent en PVC rigide avec surface légèrement grainée
- > Thermoformage suivant profilés des huisseries à habiller
- > Mode de pose : Par double encollage néoprène ou par adhésivage suivant prescription du fabricant, dans le respect des prescriptions des normes
- > Matériau : PVC antibactérien coloré dans la masse
- > Classement au feu : M1
- > Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- > Développé : Suivant huisseries
- > Hauteur de l'habillage : Suivant plans
- > Épaisseur : 2.00 mm
- > Compris toutes sujétions de découpe et de mise en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Sur l'ensemble des huisseries de porte sur les locaux concernés par les passages des lits et des brancards, au RdC du bâtiment

08-2-11-2

Cornière d'angle

08-2-11-2-1

Protection des angles droits ou variables

- > Protection des angles par profilés des Ets S.P.M. ou techniquement équivalent comprenant :
 - Cornières avec liseré flexible sur platine de type CORNEAFLEX 60 pour les angles à 90° de longueur 1.30 ml par angle
 - Cornières avec liseré flexible à angle variable sur platine de type CORNEAFLEX 60 pour les angles variables de longueur 1.30 ml par angle
- > Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- > Les cornières seront mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur, compris toutes sujétions nécessaires de finition telles que bouchons, etc.

Localisation :

> Pour protection de tous les angles saillants dans les locaux recevant des patients, au RdC du bâtiment existant et de l'extension

08-2-12

MAINS COURANTES

08-2-12-1

En PVC

- > Mains courantes pare-chocs gainées en PVC compris supports ajourés autobloquants en aluminium, embouts angles, bouchons, pièces de raccordement, découpes soigneuses, etc. L'ensemble conforme aux normes hospitalières en vigueur.
- > Produit préconisé : ESCORT 40 des Ets S.P.M. ou techniquement équivalent
- > Classement au feu : M1
- > Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- > Compris toutes sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur

NOTA : Prévoir sur chaque paroi concernée deux mains courantes à hauteurs réglementaires différentes (adulte et enfant)

Localisation :

> A mettre en oeuvre dans les circulations accessibles au RdC

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

08-2-13

AMENAGEMENTS - MOBILIERES

08-2-13-1

Généralités

- > L'ensemble des aménagements et mobiliers décrits ci-dessous devront être réalisés conformément aux planches de détails réalisées par l'Architecte que ce soit concernant la nature des matériaux que les compositions détaillées.
- > En cas de divergence avec le présent CCTP, ce sont les planches détaillées qui prévaudront sur le CCTP.

08-2-13-2

Banque d'accueil

- > Suivant indications en plan et détails, réalisation de la banque d'accueil comprenant :

CLOISONS :

- Ossature en bois dur comprenant lisses hautes et basses, montants verticaux et horizontaux, traverses, etc. compris assemblage par tous moyens appropriés, fixations, toutes sujétions pour réalisation de baies libres/hublots traversants, etc.
- Parements en panneaux stratifiés d'épaisseur appropriée pour habillage de toutes les faces vues des cloisons compris habillages des retours dans les baies libres/hublots, toutes sujétions pour raccords soignés entre panneaux, etc.
- Dans les baies libres/hublots, remplissage par tasseaux en bois type HEVEA ou équivalent pour claire-voie, de section 40 x 80 compris toutes sujétions de coupes, découpes, ajustements, fixations, etc.
- Mise en place de plinthes assorties en pieds de cloisons en panneaux stratifiés
- Compris toutes sujétions pour cloisons arrondies/courbes/cintrées et pour mise en oeuvre de panneaux stratifiés courbes/cintrés
- Compris tous habillages de finitions de type fillers, etc.
- Compris coupes, découpes, ajustements, renforts, fixations invisibles, etc.
- Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Dimensions et épaisseur des ouvrages : Suivant plans de détails Architecte
- L'ensemble pour cloisons/cloisonnettes de toutes hauteurs suivant plans de détails. Concernant les cloisons toute hauteur, l'entreprise comprendra toutes sujétions et tous moyens appropriés pour maintenir en tête de celles-ci.

PLANS DE TRAVAIL POUR BUREAU :

- Fourniture et pose d'un plan de travail en bois latté massif en HEVEA ou équivalent entre les cloisons précédemment réalisées compris supports par retour au sol du plan de travail formant joues frontales et joues latérales
- Sur les joues frontales, bardage par tasseaux en bois type HEVEA ou équivalent pour claire-voie, de section 20 x 40 compris toutes sujétions de coupes, découpes, ajustements, fixations, etc.
- Compris toutes sujétions pour plan de travail arrondis/chanfreinés
- Compris coupes, découpes, ajustements, raccords, renforts, fixations invisibles, etc.
- Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Dimensions et épaisseur des ouvrages : Suivant plans de détails Architecte

CAISSON DECORATIF DE PLAFOND :

- Ossature composée d'une ossature primaire, d'une ossature secondaire si besoin et de profilés d'entraxes appropriées. L'ensemble fixé entre les cloisons en plaques de plâtre de la zone accueil et les cloisons stratifiées de la banque d'accueil réalisées précédemment.
- Parements en panneaux stratifiés d'épaisseur appropriée pour habillage de toutes les faces vues du caisson compris habillages des retours en plafonds, toutes sujétions pour raccords soignés entre panneaux, etc.
- Compris toutes sujétions pour parements arrondies/courbes/cintrées et pour mise en oeuvre de panneaux stratifiés courbes/cintrés
- Compris tous habillages de finitions de type fillers, etc.
- Compris coupes, découpes, ajustements, renforts, réservations, fixations invisibles, etc.
- Compris tous éléments nécessaires de contreventement
- Compris toutes sujétions pour réservation et intégration des luminaires et autres ouvrages suivant demandes des autres corps d'état
- Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant
- Dimensions et épaisseur des ouvrages : Suivant plans de détails Architecte
- L'ensemble pour cloisons/cloisonnettes de toutes hauteurs suivant plans de détails. Concernant les cloisons toute hauteur, l'entreprise comprendra toutes sujétions et tous moyens appropriés pour maintenir en tête de celles-ci.

- > Compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur

Localisation :

- > **Concerne les 3 bureaux cis cloisons séparatives attenantes dans l'espace accueil de la sénologie au RdC**

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES08-2-13-3 **Tablettes**08-2-13-3-1 *Tablettes sur châssis intérieur*

- > Fourniture et pose de tablettes en panneaux de bois massif exotique ou équivalent, d'épaisseur appropriée avec rives vues cassées, chanfreinées ou arrondies compris coupes, découpes, chanfreins, toutes façons, etc.
- > Angles arrondis en extrémités selon largeur du débord
- > Fixation par tous moyens appropriés par fixations invisibles
- > Caractéristiques :
 - Dimensions : Suivant plans
 - Épaisseur : 40 mm
 - Finition : L'ensemble livré vernis toutes faces vues
- > Compris toutes sujétions d'exécution suivant normes et DTU en vigueur

Localisation :

> Pour tablette à mettre en oeuvre sur allège du châssis vitré du poste de commande (châssis à la charge de l'aménageur de l'IRM), au RdC de l'extension

08-2-13-4 **Cuisines/Kitchenettes aménagées**

> Suivant indications en plan et détails, exécution de meubles en aggloméré de bois hydrofuge d'épaisseur appropriée, recouvert d'un revêtement stratifié comprenant :

- Plan de travail stratifié hydrofuge compris supports par piètements métalliques ou équerres ou autre procédé, réservation pour encastrement de l'évier (évier à la charge des lots techniques), toutes sujétions pour traitement en angle, toutes coupes et découpes nécessaires, toutes adaptations suivant conditions rencontrées
- Crédence en panneau stratifié compact compris toutes sujétions de fixation au mur, raccord avec le plan de travail, joints, etc.
- Meuble bas de 90 cm de large (x1) sous évier sur pieds composé comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite impru-tréscible
 - * Portes battantes (2 vantaux) en panneaux stratifiés avec poignées inox verticales pour l'ensemble des portes et paumelles invisibles
 - * Plinthe en panneau stratifié assortie en bas du caisson
 - * Aménagement intérieur du caisson par étagères en panneaux mélaminés compris toutes fixations
 - * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte
- Meubles bas de 60 cm de large (x1) sous plan de travail sur pieds composés comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite impru-tréscible
 - * Porte battante (1 vantail) en panneau stratifié avec poignée inox verticale compris paumelles invisibles
 - * Plinthes en panneaux stratifiés assorties en bas de caissons
 - * Aménagements intérieurs des caissons par étagères en panneaux mélaminés compris toutes fixations
 - * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte
- Meubles bas de 34 cm de large (x1) sous plan de travail sur pieds composés comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite impru-tréscible
 - * Porte battante (1 vantail) en panneau stratifié avec poignée inox verticale compris paumelles invisibles
 - * Plinthes en panneaux stratifiés assorties en bas de caissons
 - * Aménagements intérieurs des caissons par étagères en panneaux mélaminés compris toutes fixations
 - * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte
- Meuble bas de 60 cm de large (x1) sous plan de travail sur pieds composé comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite impru-tréscible
 - * Aménagement intérieur du caisson par tiroirs coulissants (x3) avec façades en panneaux stratifiés avec poignées inox horizontales compris coulisses, fixations, etc.
 - * Plinthe en panneau stratifié assortie en bas du caisson
 - * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte
- Meuble bas de 60 cm de large (x1) sous plan de travail sur pieds composé comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite impru-tréscible
 - * Sans aménagement intérieur : réservation pour encastrement d'un lave-vaisselle (porte à prévoir pour intégration invisible du lave-vaisselle)
 - * Plinthe en panneau stratifié assortie en bas du caisson
 - * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte
- Meuble haut de 60 cm de large (x1) sur meuble bas précédemment décrit composé comme suit :
 - * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) fixé sur murs/cloisons par tous moyens appropriés

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

- * Porte battante (1 vantail) en panneau stratifié avec poignée inox verticale compris paumelles invisibles
- * Aucun aménagement intérieur : meuble destiné à recevoir un ballon d'eau chaude de 100L (l'entreprise prévoira l'ensemble des sujétions liées à la pose de cet ouvrage telles que réservations, ossatures secondaires, renforts, etc.)
- * L'ensemble de couleur au choix de l'Architecte

- Tablette murale compris piédroit pour retour sur plan de travail pour support de micro-ondes avec toutes fixations nécessaires invisibles
- Fixations invisibles et mise en oeuvre par tous moyens adaptés
- Compris tous habillages, fillers, etc.

> Compris toutes fixations, visseries, etc.

> Dimensions : Suivant plans

> L'ensemble des faces vues en panneaux stratifiés de décor et coloris suivant choix Architecte

> Teintes et décors au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte dans les différentes gammes du fabricant

> L'ensemble réalisé suivant plans de plans de détails de l'Architecte

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour équipement de l'office au R+1 de l'extension

08-2-13-5

Meubles évier

> Suivant indications en plan et détails, exécution de meubles en aggloméré de bois hydrofuge d'épaisseur appropriée, recouvert d'un revêtement stratifié comprenant :

- Plan de travail stratifié hydrofuge compris supports par piètements métalliques ou équerres ou autre procédé, réservation pour encastrement de l'évier (évier à la charge des lots techniques), toutes sujétions pour traitement en angle, toutes coupes et découpes nécessaires, toutes adaptations suivant conditions rencontrées

- Meuble bas (x1) sous évier sur pieds composé comme suit :

- * Caisson en panneaux mélaminés (joues, fond, etc.) sur pieds au sol par vérins réglables en matériau composite imprétrencible
- * Portes battantes (2 vantaux) en panneaux stratifiés avec poignées inox verticales pour l'ensemble des portes et paumelles invisibles
- * Plinthe en panneau stratifié assortie en bas du caisson
- * Aménagement intérieur du caisson par étagères en panneaux mélaminés compris toutes fixations

- Fixations invisibles et mise en oeuvre par tous moyens adaptés

- Compris tous habillages, fillers, etc.

> Compris toutes fixations, visseries, etc.

> Dimensions : Suivant plans

> L'ensemble des faces vues en panneaux stratifiés de décor et coloris suivant choix Architecte

> Teintes et décors au choix du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte dans les différentes gammes du fabricant

> L'ensemble réalisé suivant plans de plans de détails de l'Architecte

> L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur

Localisation :

> Pour équipement du local Utilités et de la pharmacie au RdC du bâtiment existant

> Pour équipement du local prépa au RdC de l'extension

08-2-13-6

Plans de travail

> Suivant indications en plan et détails, mise en oeuvre de plans de travail en stratifié comprenant :

- Plan de travail stratifié hydrofuge compris supports par piètements métalliques ou équerres ou autre procédé
- Caissons avec trois tiroirs sous plans de travail avec façades et caissons dito plateau. Les tiroirs seront montés sur coulisses avec fixations appropriées, poignées de tirage et système de fermeture par cylindre européen.
- Compris toutes coupes et découpes nécessaires, toutes adaptations suivant conditions rencontrées

> Compris toutes fixations, visseries, etc.

> L'ensemble réalisé suivant plans de détail de l'Architecte

> Dimensions : Suivant plans

> Teintes et décors au choix du maître d'œuvre dans les différentes gammes du fabricant

> Compris découpes soigneuses, passes câbles, traitement de la jonction entre panneaux et parois verticales par joints souples et toutes sujétions de mise en œuvre suivant normes et DTU en vigueur

Localisation :

> Concerne le plans de travail du poste de commande et de la salle d'interprétation, au RdC de l'extension

08-2-13-7

Claustras bois

> Fourniture et pose de claustras en lames bois ajourées en pose verticales fixées sur une ossature bois, comprenant :

- Ossature en bois dur en Frêne compris montants, traverses, lisses, fixations, assemblage, etc. L'ensemble d'entraxe

Construction d'un bâtiment neuf de radiologie en imagerie par résonance magnétique (I.R.M)

Hôpital de la Femme, de la Mère et de l'enfant (H.F.M.E) 8, avenue Dominique Larrey
87000 LIMOGES

Maître de l'Ouvrage : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

PHASE : **DCE**

IND : **A**

DATE : **07/26**

C.C.T.P. - Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS INTERIEURS - SIGNALIQUES

approprié pour résistance aux chocs et fixé en parois et plafonds par vérins ou autre procédé adapté

- Remplissage en lames ou tasseaux en bois dur en Frêne de section appropriée. L'ensemble avec toutes faces vues rabotées et arrêtes vives chanfreinées
- Écartement des lames : Suivant plans et détails de l'Architecte
- Compris toutes sujétions de fixations sur ouvrages de plaquisteries
- Prévoir éléments de finitions au droit des ouvrages attenants
- L'ensemble livré vernis toutes faces vues

> Coloris : Suivant choix de l'Architecte

> Classement au feu : M1

> Compris toutes sujétions de réalisation et de mise en œuvre conformément aux détails de l'architecte, DTU et normes en vigueur

Localisation :

> *Pour claustra entre attente assise et circulation 10 de la Senologie au RdC du bâtiment existant*

08-2-14

HABILLAGES DIVERS

08-2-14-1

Habillage des joints de dilatation

- > Couvre-joint sur joint de dilatation intérieur en parois, constitué par un profilé en médium fixé dans le joint par clips en acier inoxydable
- > Type de clip et écartement selon prescriptions du fabricant (Attention : prévoir un clip résistant à l'arrachement)
- > Dans le cas de plusieurs éléments, raccordement pour assurer un parfait alignement.
- > Compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant conditions rencontrées, normes et DTU en vigueur

Localisation :

> *Pour traitement des dilatations en murs entre l'extension et le bâtiment existant.*

08-2-15

SIGNALIQU

08-2-15-1

Plaque de signalisation de service

> Pour mémoire : A la charge du Maître d'Ouvrage

08-2-15-2

Plaque directionnelles

> Pour mémoire : A la charge du Maître d'Ouvrage

08-2-15-3

Plaque d'identification des locaux

> Pour mémoire : A la charge du Maître d'Ouvrage

08-2-16

DIVERS

08-2-16-1

Echafaudage/Protection/Santé/Nettoyage

A/ Echafaudage/Protections Générales

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits.

B/ Protection/Coordination/Santé/Sécurité

L'entreprise devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.93, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur.

Elle devra aussi tenir compte de demandes énumérées dans le P.G.C.

C/ Nettoyage

L'entreprise devra un nettoyage soigné et enlèvement des gravois journalier des zones d'intervention ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

La Maîtrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avèrait pas satisfaisant.

Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

D/ Traitement des gravois

Se reporter au rapport du coordonnateur S.P.S.

L'évacuation des gravois provenant des travaux réalisés par le titulaire du présent lot est à la charge de ce dernier.

L'entreprise doit se conformer à la réglementation en cours et suivre toutes les procédures.

